POLITIQUE D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES (PUDP)

1. Définitions

Données ou **Données Personnelles** : désignent des informations permettant d'identifier directement ou indirectement une Personne Concernée.

ECOSplay : désigne la société ECOSplay, SAS au capital de 1.000,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS, sous le numéro 933 104 473, ayant son siège social au 60 rue François 1er, 75008 PARIS.

Personnes Concernées : désignent les Utilisateurs et / ou les Visiteurs de la Plateforme dont ECOSplay Traite les Données.

Plateforme : désigne la plateforme disponible à l'adresse internet < https://ecosplay.fr/>, dénommée « ECOSplay » et éditée par ECOSplay.

PUDP : désigne le présent document.

Responsable du Traitement : désigne la personne (physique ou morale) qui détermine pourquoi le Traitement de Données Personnelles est mis en place (ses *finalités*) et comment (ses *moyens*).

Traitement / Traiter / Traite : désigne un ensemble d'opérations faites sur une Donnée Personnelle, telles que la collecte, l'accès, la consultation, l'utilisation, la conservation, la suppression.

Utilisateur : désigne la personne physique qui se connecte sur la Plateforme à partir d'un terminal numérique et créé un compte pour accéder à toutes les fonctionnalités.

Visiteur : désigne toute personne physique qui se rend sur la Plateforme à partir d'un terminal numérique mais ne créé pas de compte.

2. Présentation d'ECOSplay

ECOSplay est une société française qui édite une Plateforme pédagogique destinée aux étudiants en médecine afin de les préparer au concours de l'internat.

La Plateforme permet au Visiteur de :

- Prendre connaissance de l'offre proposée par ECOSplay ;
- Créer un compte en ligne.

La Plateforme permet à l'Utilisateur ayant créé un compte :

- D'accéder gratuitement à des entrainements d'examens en ligne ;
- De déposer des sujets d'entrainements d'examens en ligne ;
- D'accéder, s'il souscrit un abonnement à la Plateforme, à :
    - Des fiches de cours pratiques ou fiches méthodologiques afin de mieux appréhender l'exercice oral du concours de l'internat ;
    - Des vidéos commentées ;
    - Un module de visioconférence, intégrant une messagerie privée (tchat) et permettant la mise en relation d'étudiants, l'organisation et la tenue de simulations d'examens.
    - Un module d'examens oraux en autonomie avec une intelligence artificielle qui simule l'interaction.

ECOSplay est donc amenée à Traiter les Données de l'Utilisateur et / ou du Visiteur dans le cadre de cette activité.

3. Présentation de la Politique

3.1. Contexte légal

La démarche d'ECOSplay s'inscrit dans le cadre de la règlementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (ci-après la « **Réglementation Données Personnelles** »), ainsi que de la doctrine du Comité Européen à la Protection des Données (CEPD) et de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) :

Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données personnelles	☑
Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques)	☑
Proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil concernant le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel dans les communications électroniques et abrogeant la directive 2002/58/CE (règlement « vie privée et communications électroniques »)	☑
Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés	☑
Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés	☑
Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique	☑
Recommandations et lignes directrices du CEPD	☑
Recommandations et lignes directrices de la CNIL	☑

Les engagements d'ECOSplay pourraient donc évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire, des décisions des juges compétents et de la doctrine du CEPD et de la CNIL.

3.2. Valeur

La PUDP n'a pas de valeur contractuelle. Elle n'engage pas les Personnes Concernées et ne leur impose pas d'obligations. Elle rappelle les obligations légales et les engagements auxquels est tenue ECOSplay.

3.3. Objectifs

La PUDP a pour objectif de centraliser dans un document unique les informations sur les mesures et engagements pris par ECOSplay afin de veiller à la protection des Données Personnelles.

Plus précisément, elle permet aux Personnes Concernées de comprendre :

Quelles Données Personnelles sont collectées ?	**Dans quel(s) but(s) ?**	**Quels sont leurs droits sur leurs Données ?**

3.4. Portée

3.4.1. Périmètre d'application territoriale

Les principes et engagements inscrits dans la PUDP ont été adoptés conformément à la Règlementation Données Personnelles et spécialement au regard du droit français. La PUDP s'applique dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités sur tout le territoire français.

3.4.2. Périmètre d'application matérielle

La PUDP s'applique aux Visiteurs et Utilisateurs de la Plateforme dont ECOSplay Traite les Données en tant que Responsable du Traitement.

4. Responsable du Traitement

Le Responsable du Traitement est ECOSplay.

ECOSplay
RCS PARIS 933 104 473
60 rue François 1er
75008 PARIS
contact@ecosplay.fr

5. Principes gouvernant l'utilisation des Données

5.1. Des finalités déterminées, explicites et légitimes

ECOSplay Traite des Données Personnelles pour remplir des objectifs déterminés, explicites et légitimes.

De manière générale, ECOSplay Traite les Données des Personnes Concernées pour communiquer avec ces dernières, limiter et sécuriser les accès à la Plateforme, fournir les services aux Personnes Concernées et gérer les situations conflictuelles. Un inventaire récapitulant précisément chaque objectif poursuivi est disponible en annexe de la PUDP.

Les Données peuvent être utilisées ultérieurement de manière compatible avec ces objectifs.

Dans un tel cas, ECOSplay s'engage à en informer préalablement la Personne Concernée, par le biais de la PUDP ou toute autre notice ou mention d'informations.

En tout état de cause, la Personne Concernée est informée qu'elle ne fait pas l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un Traitement automatisé, tel que le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative.

5.2. Un traitement licite

Conformément à la Règlementation Données Personnelles, les Traitements ne sont mis en œuvre par ECOSplay que s'ils sont justifiés par l'une des bases légales suivantes :

5.2.1. Consentement

Le Traitement de Données peut reposer sur le consentement de la Personne Concernée, par exemple lorsque ECOSplay transmet à des Utilisateurs et / ou Visiteurs des notifications ou courriels d'information.

Dans cette hypothèse, ECOSplay s'engage à ce que :

- Le consentement soit sollicité de manière **éclairée** : la Personne Concernée est informée, *notamment,* de la finalité du Traitement ;

- Le consentement soit **spécifique** : il est donné dans le cadre d'un seul Traitement, pour une finalité déterminée. Si un Traitement comporte plusieurs finalités, la Personne Concernée peut consentir ou refuser par finalité ;

- Le consentement soit **libre** : la Personne Concernée se voit offrir un choix réel, sans subir de conséquences négatives en cas de refus ;

- Le consentement soit **univoque** : il est donné par le biais d'un acte positif clair tel que la validation d'une case à cocher.

La Personne Concernée est informée, avant de donner son consentement, qu'elle peut retirer celui-ci à tout moment.

ECOSplay conserve la preuve du consentement accordé.

5.2.2. Intérêt légitime

ECOSplay peut Traiter les Données Personnelles des Personnes Concernées lorsqu'elle poursuit des intérêts légitimes. ECOSplay veille à ne recourir à ce fondement que lorsque ses intérêts ne créent pas de déséquilibre au détriment des droits et intérêts des Visiteurs ou Utilisateurs.

C'est le cas, par exemple, lorsque ECOSplay répond aux demandes de contact ou gère / sécurise les accès à la Plateforme, etc.

Dans ce cas, ECOSplay rappelle à la Personne Concernée qu'elle dispose d'un droit de s'opposer au Traitement.

Si la Personne Concernée s'oppose au Traitement, ECOSplay ne Traite plus les Données Personnelles, sauf si elle démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour poursuivre le Traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la Personne Concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

5.2.3. Exécution de mesures précontractuelles ou d'un contrat

Le Traitement peut être mis en œuvre s'il est nécessaire à la conclusion et / ou l'exécution d'un contrat (conditions générales d'utilisation et de services) liant ECOSplay à la Personne Concernée.

C'est le cas par exemple lorsque ECOSplay assure un suivi de ses relations contractuelles avec la Personne Concernée ou gère les paiements réalisés par la Personne Concernée par l'intermédiaire de la Plateforme.

5.2.4. Respect d'une obligation légale

La licéité du Traitement peut, enfin, reposer sur le respect d'une obligation légale. C'est le cas, par exemple, lorsque ECOSplay Traite les Données de connexion des Personnes Concernées pour prévenir toutes fraudes, gère les signalements de contenu illicite, ou lorsqu'elle Traite des Données dans le cadre de la gestion de sa facturation.

5.3. Un traitement loyal et transparent

ECOSplay informe les Personnes Concernées de chaque Traitement qu'elle met en œuvre par le biais de la PUDP, de clauses spécifiques dans ses conditions générales d'utilisation et de services et, le cas échéant, des mentions d'information présentes sous chaque formulaire de collecte de Données disponible sur la Plateforme. Les Données sont collectées loyalement. Aucune collecte n'est effectuée à l'insu des Personnes Concernées sans qu'elles n'en soient informées.

De manière générale, les Données sont collectées directement auprès des Personnes Concernées. Par exception, certaines Données sont collectées par le biais de dispositifs techniques (ex. cookies ou traceurs déposés sur le navigateur de la Personne Concernée).

5.4. Une minimisation des Données

ECOSplay veille à limiter la collecte de Données à ce qui est strictement nécessaire au regard de l'objectif poursuivi.

Les Personnes Concernées contrôlent toutefois leurs Données. Elles ne sauraient donc reprocher à ECOSplay de Traiter des Données non

nécessaires, alors même qu'elles les auraient transmises de leur propre initiative, sans que ECOSplay ne les ait demandées.

Les informations collectées à l'occasion de l'exécution de mesures précontractuelles ou des conditions générales d'utilisation et de services, ou conformément à des obligations légales et réglementaires, sont obligatoires. Leur caractère obligatoire est indiqué à la Personne Concernée par l'intermédiaire d'une mention spécifique directement dans le formulaire de collecte.

En l'absence de communication de ces informations, la demande de la Personne Concernée ne pourra pas être examinée ou son Traitement sera retardé.

5.5. Des Données exactes et tenues à jour

ECOSplay s'engage à mettre en place des mesures pour s'assurer que les Données de la Personne Concernée sont exactes, mises à jour et corrigées, le cas échéant.

En tout état de cause, toute Personne Concernée peut solliciter que ses Données soient mises à jour en contactant ECOSplay.

Un Utilisateur peut aussi mettre à jour et corriger ses Données directement via son compte sur la Plateforme.

5.6. Une protection des Données dès la conception et par défaut

ECOSplay s'engage à respecter la Règlementation Données Personnelles dès la mise en place du Traitement.

Par ailleurs, ECOSplay s'engage, lors de la mise en œuvre du Traitement et notamment, lorsqu'elle recourt à des technologies, y compris fournies par des prestataires, à ce que ces derniers et elle-même prennent en compte les principes suivants :

- Le Traitement est limité à ce qui est nécessaire ;
- L'accès aux Données est limité aux seules personnes qui doivent y avoir accès ;
- Les Données ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire ou au-delà de la durée légale ;
- La Règlementation Données Personnelles est respectée.

En particulier, ECOSplay s'engage à ce que la Plateforme respecte les principes énoncés ci-dessus.

6. Conservation limitée des Données

ECOSplay conserve les Données des Personnes Concernées pendant le seul temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi au moment de la collecte et dans le respect de la Réglementation Données Personnelles.

ECOSplay est susceptible de conserver plus longtemps certaines Données afin de remplir ses obligations légales ou réglementaires, et / ou afin de lui permettre d'exercer ou faire la preuve d'un droit.

Dans cette dernière hypothèse, les Données qui ne sont plus nécessaires sont archivées par ECOSplay et conservées pendant 6 ans. Cette durée prend en compte les délais de prescription de droit commun des actions civiles et pénales.

En cas de collecte de Données Personnelles pour plusieurs finalités, celles-ci sont conservées jusqu'à l'épuisement du délai de conservation ou d'archivage le plus long.

7. Sécurité des Données

ECOSplay accorde une importance particulière à la sécurité des Données.

La sécurité et la confidentialité étant l'affaire de tous, la Personne Concernée est invitée à prendre les précautions qui s'imposent lors de la communication de ses Données et d'adopter les bonnes pratiques en matière d'hygiène numérique.

7.1. Mesures de sécurité

ECOSplay met en place toutes mesures organisationnelles et techniques appropriées afin d'assurer la sécurité des Données et protéger ces dernières, contre toute perte, altération, divulgation et contre tout accès non-autorisé.

7.2. Gestion des violations de Données

Une violation de Données Personnelles se définit comme un *« incident de sécurité, d'origine malveillante ou non et se produisant de manière intentionnelle ou non, ayant comme conséquence de compromettre l'intégrité, la confidentialité ou la disponibilité de Données Personnelles ».*

En cas de violation de Données, ECOSplay s'engage, conformément à la Règlementation Données Personnelles, à :

- Mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles pour mettre un terme à la violation de Données ;
- Notifier la violation à la CNIL, au plus tard, dans les soixante-douze (72) heures après en avoir pris connaissance, et ce, sous réserves des dispositions de l'article 33 du RGPD ;
- Avertir, dans les meilleurs délais, les Personnes Concernées, si la violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des Personnes Concernées.

8. Destinataires des Données Personnelles

8.1. Destinataires internes

Seules les personnes habilitées au sein de ECOSplay peuvent accéder et Traiter les Données Personnelles des Personnes Concernées.

8.2. Prestataires

Les Données Personnelles peuvent être communiquées ou être accessibles aux prestataires d'ECOSplay.

Il peut s'agir par exemple de prestataires de services informatiques (ex. fournisseur de la messagerie électronique utilisée par ECOSplay, prestataire en charge de l'hébergement de la Plateforme, etc..).

Il peut également s'agir de prestataires qui assurent une fonction de conseil (ex. auditeur sécurité, conseil juridique, avocat, consultant, expert-comptable, commissaire aux comptes, etc.).

ECOSplay s'assure que tous les prestataires, auxquels elle a recours, présentent les garanties suffisantes en matière de protection des Données, en particulier s'agissant de leur confidentialité et de leur sécurité.

8.3. Destinataires « exceptionnels »

ECOSPLAY peut, enfin, être amenée à communiquer les Données des Personnes Concernées à des tiers autorisés tels que les institutions fiscales ou les autorités judiciaires.

9. Transfert de Données Personnelles hors EEE

Dans la mesure du possible, ECOSplay s'efforce de ne pas transférer les Données des Personnes Concernées en dehors de l'Espace Economique Européen (ci-après « **EEE** »).

Lorsque cela n'est pas possible, par exemple, lorsque le prestataire auquel ECOSplay souhaite faire appel est situé hors EEE ou stocke les Données hors EEE, ECOSplay procède au transfert de Données de manière sécurisée uniquement et dans le respect de la Réglementation Données Personnelles.

Ainsi, ECOSplay choisit des prestataires qui, selon les cas :

- Se conforment aux conditions prévues dans la PUDP ;
- Disposent d'une réglementation assurant un niveau de protection adéquat ;
- Intègrent dans leurs contrats ou acceptent de signer des clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne.

Pour en savoir plus, la Personne Concernée peut contacter ECOSplay à l'adresse électronique contact@ecosplay.fr ou lui écrire au 60 rue François 1er, 75008 PARIS.

10. Droit des Personnes Concernées

Conformément à la Règlementation Données Personnelles, toute Personne Concernée bénéficie des droits suivants :

Information	Elles sont informées de façon claire, transparente, compréhensible et aisément accessible sur la manière dont ECOSplay Traite leurs Données Personnelles et sur leurs droits.
Accès	Sur demande, elles peuvent obtenir une copie de leurs Données Personnelles auprès de ECOSplay. ECOSplay peut exiger des frais pour toute demande de copie supplémentaire.
Rectification	Elles peuvent demander à ECOSplay de rectifier leurs Données Personnelles si elles sont inexactes ou périmées ou de les compléter si elles sont incomplètes.
Opposition	Elles peuvent s'opposer au Traitement de leurs Données Personnelles si celui-ci est justifié par l'intérêt légitime de ECOSplay, à moins qu'un motif impérieux ne prévale.
Effacement	Elles peuvent demander la suppression de leurs Données Personnelles, à moins que ECOSplay ne doive les conserver pour des motifs légaux ou légitimes.
Limitation	Dans certains cas, elles peuvent demander que le Traitement de leurs Données Personnelles par ECOSplay soit temporairement suspendu, notamment en cas de litige.
Portabilité	Lorsque le Traitement de leurs Données Personnelles est fondé sur un contrat et est effectué à l'aide de procédés automatisés, elles peuvent demander à ECOSplay de leur transmettre leurs Données Personnelles dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine ou de les communiquer à un tiers.

Directives post-mortem	Elles peuvent formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs Données Personnelles après leur mort.

Réclamation	Elles peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL pour contester une décision de ECOSplay au sujet de leurs Données Personnelles. Elles sont toutefois invitées à contacter ECOSplay avant d'introduire une telle réclamation.

Contact : contact@ecosplay.fr ou 60 rue François 1er, 75008 PARIS.

ECOSplay s'engage à répondre à toute demande dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans le respect des délais légaux. Si elle n'est pas en mesure d'identifier l'auteur de la demande, ECOSplay peut demander à la Personne Concernée de rapporter toute preuve utile pour l'identifier.

11. Technologie – cookies

Lors de ses visites et / ou de l'usage de la Plateforme, des cookies et traceurs peuvent être installés sur le terminal de la Personne Concernée.

Un cookie est un petit fichier texte enregistré et /ou lu par un navigateur sur le disque dur du matériel utilisé par la Personne Concernée.

Les cookies permettent à la Plateforme de reconnaître le navigateur, lequel les conservera pendant une certaine durée et le renverra au serveur web chaque fois que la Personne Concernée s'y reconnectera.

Ils permettent à la Plateforme de bien fonctionner, d'optimiser son ergonomie et ses fonctionnalités, de personnaliser les contenus affichés sur la Plateforme, ou encore d'analyser la navigation et la fréquentation de la Plateforme.

ECOSplay vous informe via la PUDP des cookies déposés et de leurs objectifs (buts). En tout état de cause, ECOSplay vous informe, lors de votre première connexion, via un bandeau visible sur la Plateforme, de la finalité des cookies déposés et de la possibilité de vous opposer à ce dépôt via une action positive de votre part.

Annexe - Détails des Traitements

Pourquoi les données sont-elles collectées ?	**Quelles données sont collectées ?**	**Quelle base légale justifie leur collecte ?**	**Combien de temps sont conservées les données ?**	**D'où proviennent les données ?**	**Qui peut accéder aux données ?**
Limiter les accès à la Plateforme (comprenant l'acceptation des CGUS).	Nom, prénom, lieu d'exercice, statut professionnel, email, mot de passe, acceptation des CGUS.	Intérêt légitime : sécuriser et limiter les accès à la Plateforme.	Tant que l'Utilisateur a un compte, dans la limite de 3 ans d'inactivité.	Directement de la Personne Concernée.	ECOSplay. Prestataire(s) informatique(s).
Sécuriser la Plateforme et les données[1].	Login Utilisateur, métadonnées, horodatage.	Intérêt légitime : sécuriser son système d'information.	1 an maximum à compter de la collecte des Données.	Navigation en backoffice.	ECOSplay. Prestataire(s) informatique(s).
Lutter contre la criminalité et délinquance grave, prévenir des menaces graves contre la sécurité publique et de la sauvegarde de la sécurité nationale.	Identité de l'Utilisateur.	Respect d'une obligation légale (art. L34-1 du Code des postes et communications électroniques).	5 ans à compter du terme des CGUS.	Directement de la Personne Concernée.	ECOSplay. Prestataire(s) informatique(s).
	Autres informations fournies par l'Utilisateur lors de de la création d'un compte ou lors de la souscription d'un abonnement + les informations relatives au paiement.		1 an à compter du terme des CGUS ou de la clôture du compte.		
	Données techniques permettant d'identifier la source de la connexion ou		1 an à compter de la connexion ou de l'Utilisation des		

[1] Référentiel : Délibération n° 2021-122 du 14 octobre 2021 portant adoption d'une recommandation relative à la journalisation.

		celles relatives aux équipements terminaux utilisés.		équipements terminaux.		
Gérer les demandes Utilisateurs.	Répondre aux demandes de contact ou d'information. Répondre aux demandes d'assistance.	Nom, prénom, email, contenu / motif de la demande, commentaires, réponse.	Intérêt légitime : répondre aux demandes des Utilisateurs.	Le temps du traitement de la demande + tant que l'Utilisateur dispose d'un compte.	Directement de la Personne Concernée.	ECOSplay. Prestataire(s) informatique(s).
Permettre à l'Utilisateur de déposer des sujets d'examen.	Déposer un sujet. Consentir à la cession de ses droits d'auteurs. Informer l'Utilisateur de la validation ou du rejet du sujet. Verser à l'utilisateur le Crédit ECOSplay.	Nom, prénom, date et ville de naissance, adresse postale, email. Nombre de sujets déposés. Informations sur le(s) sujet(s) déposé(s) : titre, numéros de situation de départ et de chapitre du cours, matière, type de sujet, photo / vidéo anonymisée, consignes aux Utilisateurs, barème d'évaluation. Crédits ECOSplay versés. Acceptation de l'acte de cession.	Exécution d'un contrat.	Le temps nécessaire à l'exécution du dépôt et tant que l'Utilisateur n'a pas utilisé son crédit ECOSplay + 6 ans en archivage intermédiaire.	Directement de la Personne Concernée.	ECOSplay. Prestataire(s) informatique(s).
Gérer les abonnements.	Permettre à l'Utilisateur de payer son abonnement.	Numéro de carte bancaire, date d'expiration, cryptogramme visuel, nom et prénom du titulaire de la carte.	Exécution d'un contrat.	Le temps de la relation commerciale (5 ans maximum en base	Directement de la Personne Concernée lors du paiement sur la	Fournisseur de la solution de paiement.

				active) + 6 ans en archivage intermédiaire.	Plateforme.	
	Établir et transmettre la facture d'abonnement.	Identité, adresse de facturation et montant payé.	Obligation légale.	Factures conservées pour la durée de l'exercice comptable + 10 ans (archivage).		ECOSplay. Prestataire(s) informatique(s). Expert-comptable.
Mettre à disposition un module d'examen blanc en visioconférence.	Mettre en relation les Utilisateurs par l'intermédiaire d'un espace de conférence.	Identité des Utilisateurs, statut choisi (examinateur/candidat), sujet, scénario, métadonnées, horodatage.	Exécution d'un contrat.	Le temps de la réalisation de l'examen blanc.	Directement de la Personne Concernée. Navigation en backoffice.	ECOSplay. Prestataire(s) informatique(s).
	Fournir un tchat.	Identité des Utilisateurs et messages échangés.	Exécution d'un contrat.			
Mettre à disposition un module d'examen avec une intelligence artificielle.	Etablir la connexion entre l'utilisateur et le prestataire de service pour l'inférence du modèle de language.	Identité des Utilisateurs, niveau d'adhésion, sujet, scénario, métadonnées, horodatage.	Exécution d'un contrat.	Le temps de la relation commerciale (5 ans maximum en base active) + 6 ans en archivage intermédiaire.	Directement de la Personne Concernée et les données associées à son profil d'utilisateur	ECOSplay. Prestataire(s) informatique(s) en intelligence artificielle.
	Permettre les échanges entre le prestataire et l'utilisateur.	Voix, message textuel	Exécution d'un contrat. Aucune voix n'est stockée. Les conversations écrites sont anonymisées et enregistrées uniquement après consentement explicite.		Directement de la Personne Concernée.	

Promouvoir ses services.	Faire de la prospection commerciale par courrier électronique.	Adresse email.	Consentement. Intérêt légitime lorsque la Personne Concernée a déjà bénéficier des services proposés par ECOSplay.	3 ans à compter du dernier contact sauf opposition / retrait du consentement intervenu entre temps. + 6 ans à compter de l'exercice du droit d'opposition / de retrait (archivage).	Directement de la Personne Concernée.	ECOSplay. Prestataire(s) informatique(s). Fournisseur de la solution de mailing.
	Gérer le retrait du consentement.	Adresse email.	Obligation légale : permettre le retrait du consentement et en conserver la preuve (art. 6 RGPD).	6 ans à compter du retrait du consentement (archivage).	Directement de la Personne Concernée.	
	Gérer une liste d'opposition.		Obligation légale : permettre l'exercice du droit d'opposition et en conserver la preuve (art. 21 RGPD).	6 ans à compter de l'exercice du droit d'oppositon (archivage).		
Gérer les cookies.	Permettre un fonctionnement normal de la Plateforme.	Données de navigation / adresse IP, device, heure, localisation (cookies) des Utilisateurs.	Intérêt légitime : proposer une Plateforme ergonomique et améliorer, sécuriser l'accès et l'utilisation des services.	Pour les informations stockées dans le terminal de la Personne Concernée (ex : cookies) ou tout autre élément utilisé pour les	Navigation de la Personne Concernée sur la Plateforme.	ECOSplay. Prestataire(s) informatique(s). Editeur de cookies tiers utilisé pour l'analyse d'audience. Outil de gestion du
	Sécuriser la Plateforme.					
	Améliorer l'ergonomie.					

	Analyser la navigation de l'Utilisateur sur la Plateforme.			identifier et permettant une traçabilité : 6 mois à compter de l'expression du consentement (lorsqu'il est nécessaire). 13 mois pour les traceurs de mesure d'audience non soumis à l'obligation de consentement.		consentement aux cookies.
	Établir des statistiques de fréquentation et de performance.		Consentement.			
Gérer les réclamations (précontentieux).	Gérer les réclamations liées à l'exécution des conditions générales.	Nom, prénom, email, n° de téléphone, contenu de la réclamation de l'Utilisateur. + Données archivées.	Intérêt légitime : être en mesure de traiter la réclamation ou la demande.	Le temps du traitement de la demande + 6 ans (archivage).	Directement auprès de la Personne Concernée.	ECOSplay. Prestataire(s) informatique(s). Avocat / conseil.
	Gérer les demandes d'exercice de droits des Utilisateurs sur leurs Données Personnelles.		Obligation légale.			
Gérer les différends (contentieux)			Intérêt légitime : être en mesure de se défendre et faire valoir ses droits.	Le temps du règlement du différend et tant que les voies de recours ne sont pas épuisées.	Directement auprès de la Personne Concernée.	